



## **GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER « MONTS D'ARDECHE »**

**COMITÉ DE PROGRAMMATION du  
9 décembre 2009 à Aubenas (salle Le Bournot)  
Relevé de décisions**

### Membres présents :

Membres publics : 12

- PNR des Monts d'Ardèche : BALAYN Jean-Daniel (suppléant), BRECHON Franck, L'HERMINIER Raoul, MOYERSON Christian, NEY Françoise (suppléant) ;
- Comité de pilotage du CDRA VALDAC : ALLAIN Dominique, CHOSSON Jacky (suppléant) ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale : LEMESRE Régine, ROUX Robert (suppléant) ;
- Communautés de communes : FAURE Philippe, LADET Max, ROUCAUTE Roland ;
- Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise : FOURNIER Joël ;
- MDEF Ardèche méridionale : BALLU Christine ;
- CRPF : BARBE Christophe ;
- CLD du Pays de l'Ardèche méridionale : POITEVIN Mireille;

Membres privés : 12

- SCOP Ardelaine : BARRAS Gérard ;
- Natura Scop : AUBERT François ;
- Agriculteur : BALMELLE Jean-Claude ;
- Association AIME : GROGNET Philippe ;
- CIDFF de l'Ardèche : MENU Arlette ;
- FRAPNA Ardèche : CHAUVIN Yan ;
- Réseau Petite Enfance ACEPP Ardèche Drôme : CURE Laetitia ;
- Site de proximité des Boutières : PICHERAL Didier ;
- Fédération départementale des Centres Sociaux : DUMORTIER Christian ;
- Association L'Art Scène : VIGOUROUX Sébastien ;
- Association Grand Ecran : BESNIER Didier (suppléant) ;
- Fédération Départementale des Foyers Ruraux : MEALARES Jean-Marc
- CCI de l'Ardèche méridionale : FEOUGIER Alain

### Membres excusés :

- ARNOU Eric, PNR des Monts d'Ardèche ;
- BOULONI Christian, Fédération Départementale des CIVAM de l'Ardèche ;
- DOLADILLE Monique, Communauté de communes du Pays des Vans ;
- MIRABEL Bernard, Association Fabrique du Pont d'Aleyrac ;
- RABIER Maryse, MDEF ;
- TOULOUSE Hervé, Cave coopérative de Rosières ;

### Représentants invités et techniciens présents :

- ALESSIO Lucien, CLD VALDAC ;
- BACCONNIER Sandrine, PNR des Monts d'Ardèche ;
- JAFFRENNOU Elisa, PNR des Monts d'Ardèche ;
- PERRUSSET Benoît, Pays de l'Ardèche méridionale.

## Représentants invités et techniciens excusés :

JOBERT Jean-Marc, DDAF ;

La séance débute à 17 h 30.

- 1) **Vérification du quorum** : 24 membres dont 12 membres privés sur 30 sont présents. **Le double quorum est donc réuni.**

## **2) Présentation du programme Leader Monts d'Ardèche**

Avant de procéder aux points soumis au vote, une présentation est faite :

- des fondamentaux du programme Leader ;
- des grandes caractéristiques du programme Leader Monts d'Ardèche ;
- du rôle du Comité de programmation Leader.

Des questions sont soulevées et certaines précisions apportées :

- ligne de partage entre Leader+ et Leader ? : il s'agit bien de deux programmes distincts dans le temps et dans le contenu, et il n'y a pas eu de glissement entre le programme Leader+, dont la liste des dossiers pouvant bénéficier du programma a été close en septembre 2006, et le nouveau programme Leader ;
- que se passera-t-il quand la DDAF deviendra la DDEA ?
- il conviendra d'alerter les bénéficiaires sur les délais de paiement qui risquent d'être conséquents et qui peuvent les fragiliser.

## **3) Election du Président du GAL Leader Monts d'Ardèche**

En introduction, il est rappelé que, conformément à la convention Leader, seuls les membres titulaires de la structure porteuse, en l'occurrence le Syndicat mixte du PNR des Monts d'Ardèche, peuvent se porter candidat à cette fonction. Christian MOYERSOEN, conseiller municipal à Saint André Lachamp, délégué au PNR des Monts d'Ardèche, délégué au Pays de l'Ardèche méridionale et Président de l'AOC Picodon est proposé comme candidat et élu à l'unanimité (M. Christian MOYERSOEN ne prend pas part au vote).

## **4) Validation de la convention Parc / Etat / CNASEA**

Après présentation de la convention et de ses annexes :

- des précisions sont apportées sur le nom des villes bénéficiant d'un règlement encadrant les aides dont pourraient bénéficier ces dernières et un rectificatif est apporté à l'annexe 1 (commune de Saint Clément rajoutée dans la liste des communes du PNR hors Leader Monts d'Ardèche et données chiffrées modifiées en conséquence) ;
- des échanges ont lieu au sujet des décisions du Comité de programmation qui se feront en deux temps : opportunité et programmation ; la seconde étape sera beaucoup plus rapide ; les dossiers très en amont ne vont pas toujours au bout ; une vraie complémentarité des politiques publiques va être à trouver ; l'avis d'opportunité sera formalisé auprès des autres financeurs. Certains membres craignent que ce fonctionnement démobilise les membres du GAL ;

- comment sont financés les services du GAL ? Sera-t-il possible d'augmenter les besoins humains si besoin ?

Le Comité de programmation valide le projet de convention et donne mandat au Bureau syndical du Parc pour valider le corps de la convention, lorsque cette dernière sera finalisée par les services de l'Etat.

### **5) Prochain Comité de programmation**

Le prochain Comité de programmation est fixé au mardi 3 février 2009 à 17 h 30 sur Aubenas. Après échanges entre les membres, la localisation de la réunion à Aubenas recueille le plus de suffrages.

Relevé de décisions adopté le 3 février 2009

Signature de Christian MOYERSOEN, Président du GAL